



# **SYNDICAT D'EPURATION INTERCOMMUNAL DE LA HAUTE VALLEE DE LA MOSELLE**

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif**

**Exercice 2021**

## Table des matières

1. Caractérisation technique du service.....	3
1.1. Présentation du territoire desservi.....	3
1.2. Mode de gestion du service.....	3
1.3. Détail des imports d'effluents.....	4
1.4. Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	5/6
1.5. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	7
1.5.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	7
1.5.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	7
2. Tarification de la redevance épuration et recette du service.....	7
2.1. Modalités de tarification.....	7
2.2. Facturation de la redevance épuration (D204.0).....	7
2.3. Recettes.....	8
3. Indicateurs de performance.....	9
3.1. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).....	9
3.2. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	9
3.3 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	9
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes.....	10
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes.....	10
4. Financement des investissements.....	11
4.1. Montants financiers.....	11
4.2. Etat de la dette du service.....	11
4.3. Amortissements.....	11
4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.....	11
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	12
5. Tableau récapitulatif des indicateurs.....	12

## 1. Caractérisation technique du service

### 1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal.

• Nom de la collectivité :  
Syndicat d'Épuration Intercommunal de la Haute Vallée de la Moselle

• Caractéristiques : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

• Compétences liées au service :	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Élimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Et à la demande des propriétaires

Les travaux de mise ne conformité  
de la partie privative du branchement

Les travaux de suppression ou  
d'obturation des fosses

• Territoire desservi : BUSSANG – SAINT MAURICE SUR MOSELLE -  
FRESSE SUR MOSELLE – LE THILLOT – LE MENIL

• Existence d'une CCSPL  Oui  Non

• Existence d'un zonage  Oui,  Non  
Date d'approbation : 2011

• Existence d'un règlement de service  Oui,  Non  
Date d'approbation :

### 1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en  régie  
 régie avec prestataire de service  
 régie intéressée  
 gérance  
 délégation de service public : affermage  
 délégation de service public : concession

### 1.3 Détail des imports d'effluents

<b>Volumes importés depuis 01/01/2018</b>	<b>Volumes importés durant l'exercice 2020 (m3)</b>	<b>Volumes importés durant l'exercice 2021 (m3)</b>	<b>Variation en %</b>
Matières de vidange (1)	47	69	+ 46.8085
Boues (2)	576	452	- 26.9
<b>Total des volumes importés</b>	623	521	- 16.37

- (1) par des particuliers (Laurent SOUVAY) et des entreprises (MBJ).  
(2) venant de BUSSANG et de SAINT MAURICE SUR MOSELLE

## 1.4 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service a géré 2 stations de Traitements des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées, le réseau d'assainissement intercommunal de SAINT MAURICE SUR MOSELLE à LE THILLOT, les postes de relevage.

STEU N°1 : Station N° 509 LE THILLOT  
Code Sandre de la station : 020000188468

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf annexe)			Boue activée aération prolongée								
Date de mise en service			12/12/2016								
Commune d'implantation			LE THILLOT								
Lieu-dit			La Champagne								
Capacité nominale STEU en EH (1)			10 217								
Nombre d'abonnés raccordés			6 592								
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m3/j			3 182								
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation <input type="checkbox"/> Déclaration											
Milieu récepteur du rejet			La Moselle								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et/ou				Rendement (%)			
DBO5		25		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90			
DCO		90		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80			
MES		25		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90			
NGL		15		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80			
NTK		10		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80			
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH4+		7		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80			
Pt		2		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80			
Charges rejetées par l'ouvrage 2021											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %
25/05/2021	oui	2.3	95.5	11.1	89.2	3.1	95.1	2.62	77.9	0.44	64.4

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique.

(2) En tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°3 : Station N° 474 BUSSANG**  
Code Sandre de la station : 028808100474

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf annexe)		Boue activée aération prolongée									
Date de mise en service		1979									
Commune d'implantation		BUSSANG									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH (1)		1 750									
Nombre d'abonnés raccordés		600									
Nombre d'habitants raccordés		1 000									
Débit de référence journalier admissible en m3/j		429									
<b>Prescriptions de rejet</b>											
		Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 21 juillet 2015 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Ruisseau puis la Moselle									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et/ou				Rendement (%)					
DBO5	35	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou			60					
DCO	200	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou			60					
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou			50					
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH4+		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
<b>Charges rejetées par l'ouvrage 2021</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %
27/04/2021	oui	10	92.9	71	68.6	24	76	11.4	67.7	2.51	32.7
30/08/2021	oui	12	94	64	83.8	31	80.6	10.7	75.7	2.73	44.7

(3) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique.

(4) En tonnes de Matière Sèche (tMS)

## 1.5 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.05.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration (sortie d'épaississeur)

Boues produites entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2020	Exercice 2021 (en T de MS)
Station N°1 LE THILLOT (Code Sandre : 020000188468)	91,0189	91,3971
<b>Total des boues produites</b>	<b>91,0189</b>	<b>91,3971</b>

Siccité :  $x \% = x \times 10 \text{ kg/m}^3$

Année 2020 : 10 917 m<sup>3</sup> en tête de centrifugeuse x 0.834 % (siccité moyenne annuelle)  
= 91 018,9 kg soit 91.0189 T

Année 2021 : 12 421 m<sup>3</sup> en tête de centrifugeuse x 0.735 % (siccité moyenne annuelle)  
= 91 397,1 kg soit 91,3971 T

### 1.05.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration (boues dans les bennes, repris des données des rapports de TERRALYS)

Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2020	Exercice 2021 (en T de MS)
Station N°1 LE THILLOT (Code Sandre : 020000188468)	89,75 T MS	88,592 T MS
<b>Total des boues produites</b>	<b>89,75 T MS</b>	<b>88,592 T MS</b>

Exercice 2020 : 474.96 tonnes x 18.9 % (siccité moyenne) = 89.75 T de MS

Exercice 2021 : 459.03 tonnes x 19.3 % (siccité moyenne) = 88.592 T de MS

## 2. Tarification de la redevance épuration et recettes du service

### 2.1 Modalités de tarification

Le tarif de la redevance doit être voté avant le 31 décembre n pour application au 01 janvier n+1

### 2.2 Facture de la redevance épuration (D204.0)

Chaque commune doit procéder à deux facturations « eau assainissement », au 30 juin et au 31 décembre.

Le reversement de la redevance épuration au Syndicat d'Épuration Intercommunal de la Haute Vallée de la Moselle est effectué avec une fréquence semestrielle.

Le tarif de la redevance épuration applicable au 01/01/2021 est de 1 € 70/m<sup>3</sup> pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 (délibération du 03 décembre 2020),

Celui au 01/01/2020 est de 1 € 64/m<sup>3</sup> pour la période du 01/01/2020 au 30/06/2020 (délibération du 25/11/2019).

Celui au 01/07/2020 est de 1 € 68/m<sup>3</sup> pour la période du 01/07/2020 au 31/12/2020 (délibération du 30/06/2020).

Variations : + 2.4390 % et + 1.1905 %

### 2.3 Recettes

Les recettes du service public sont constituées par :

- les redevances perçues auprès des usagers,
- les subventions de l'Etat, du Département, de la Région, de l'Agence de l'Eau, de l'Europe et de tous autres organismes,
- le produit des emprunts,
- le produit des dons et legs.

ANNEES M3/COMMUNE	2020 1 <sup>er</sup> semestre	2020 2 <sup>ème</sup> semestre	2021
BUSSANG	29 313	33 427	55 553
ST MAURICE / MOSELLE	19 449	19 334	34 637
FRESSE / MOSELLE	31 042	27 538	56 925
LE MENIL	19 013	17 001	34 305
LE THILLOT	60 157	61 024	127 336
TOTAL EN M3	158 974	158 324	308 756
MONTANT REDEVANCE	260 717.36	248 568.68*	471 469.94*
	509 286.04		
TAUX € / M3	1.64	1.68	1.70

*\*Dédution faite des avoirs*

### **3. Indicateurs de performance**

#### **3.1 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)** (uniquement pour les STEU d'une capacité $\geq$ 2 000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100(conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité  $\geq$  2 000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

	<b>Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j Exercice 2019</b>	<b>Conformité exercice 2019 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2020 0 ou 100</b>
<b>STEP de LE THILLOT</b>	<b>581.76</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

#### **3.2 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P 205.3)** (uniquement pour les STEU d'une capacité $\geq$ 2 000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100(conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité  $\geq$  2 000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

	<b>Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j Exercice 2019</b>	<b>Conformité exercice 2019 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2020 0 ou 100</b>
<b>STEP de LE THILLOT</b>	<b>581.76</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

#### **3.3. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P 206.3)**

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

## STATION D'EPURATION DU THILLOT

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	88.592
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre :...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>88.592</b>

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme

## STATIONS D'EPURATION DE BUSSANG

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1) (LE THILLOT)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	11.244
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre :...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>11.244</b>

BUSSANG : 576 m3 en boues brutes à 1.9521 % de siccité = 11.244 tonnes de MS

#### 4. Financement des investissements

##### 4.1 Montants financiers

	<b>Exercice 2020</b>	<b>Exercice 2021</b>
<b>Montant financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire</b>	31 606.12	365 951.57
<b>Montants des subventions en €</b>	0.00	1 027 435.22

##### 4.2 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	<b>Exercice 2020</b>	<b>Exercice 2021</b>
<b>Encours de la dette au 31 décembre 2021 (montant restant dû en €)</b>	3 309 405.46	2 446 615.62
<b>Montant remboursé durant l'exercice en €</b>	<b>en capital</b>	105 435.48
	<b>en intérêts</b>	40 131.21

##### 4.3 Amortissements

Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été de 256 985 € 36 (269 901 € 85 en 2020)

##### 4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.

<b>Projets à l'étude</b>	<b>Montants prévisionnels en € (2022)</b>	<b>Montants prévisionnels en € de l'année précédente (2021)</b>
<b>Fin Collecteur Intercommunal / Réhabilitation réseau LE MENIL</b>	<b>0 € 00 HT + 538 898.07 € HT de report</b>	<b>446 303 € 60 HT + 458 546 € 04 HT de report</b>

### 5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	474.96 MB	459.08 MB
D204.0	Prix HT du service au m <sup>3</sup>	1,64 et 1,68	1.70
	<b>Indicateurs de performance</b>	-----	
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	-----	
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	-----	
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	-----	



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

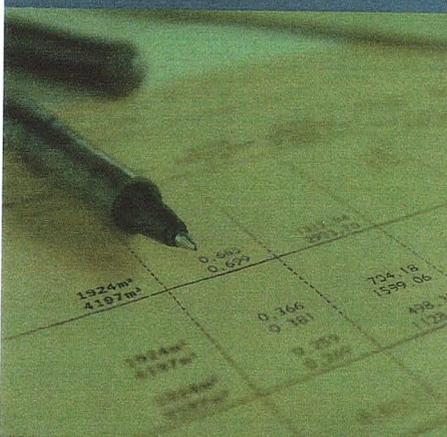
Liberté  
Égalité  
Fraternité



AGENCE  
DE L'EAU  
RHIN-MEUSE

Édition mars 2022  
CHIFFRES 2021

# L'agence de l'eau vous informe



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

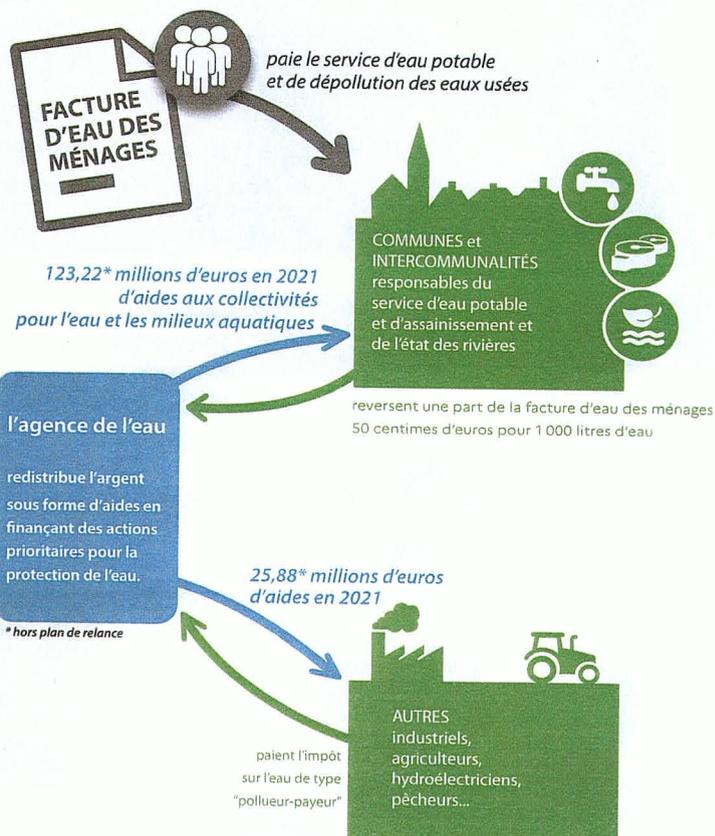
## LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :  
[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

### Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 3,96 euros TTC par m<sup>3</sup> (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).



## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

# D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 168 millions d'euros dont plus de 136 millions en provenance de la facture d'eau.

## recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



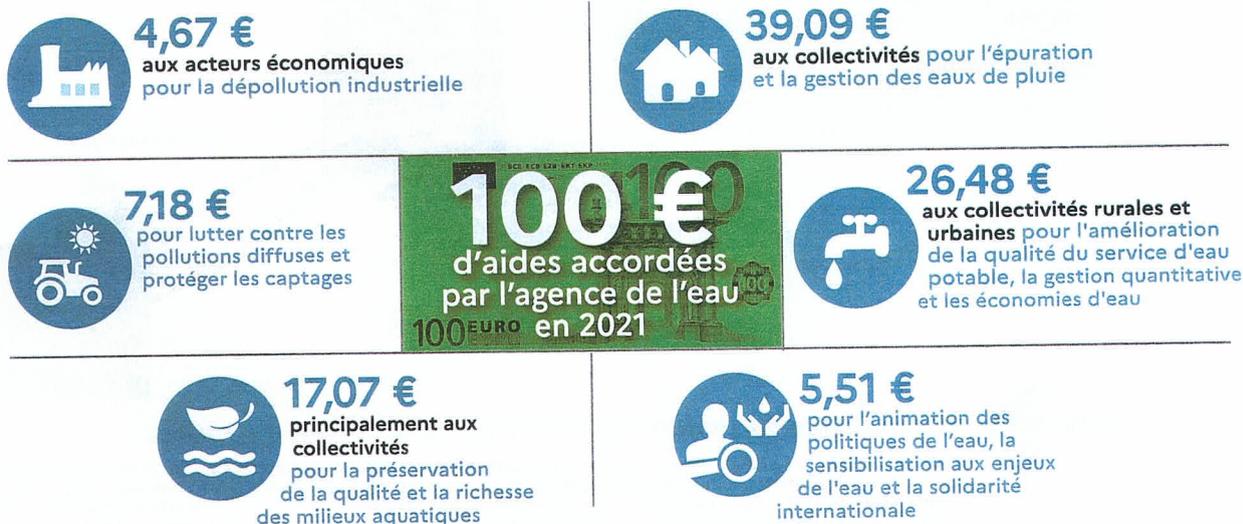
## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Rhin-Meuse  
(Les chiffres indiqués ne prennent pas en compte les aides du Plan national France Relance)



En complément à ces aides, l'agence de l'eau a consacré 18,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau dans le cadre du Plan national France Relance.

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

## EN 2021...



## CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 67% du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré à l'adaptation au changement climatique en 2021 :

- services fondés sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion des eaux en ville ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

## SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Rhin-Meuse a adopté le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> [eau-rhin-meuse.fr/sdage\\_2022\\_2027](http://eau-rhin-meuse.fr/sdage_2022_2027)

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex

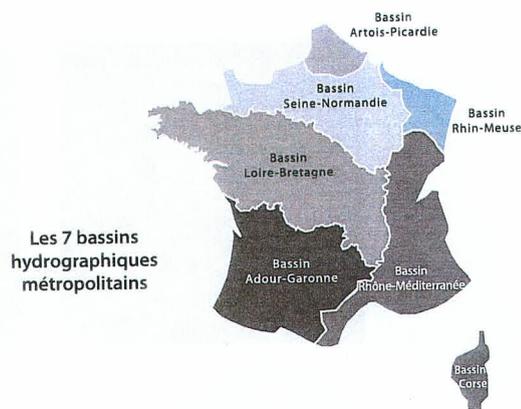
Tél. 03 87 34 47 00  
agence@eau-rhin-meuse.fr

## Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



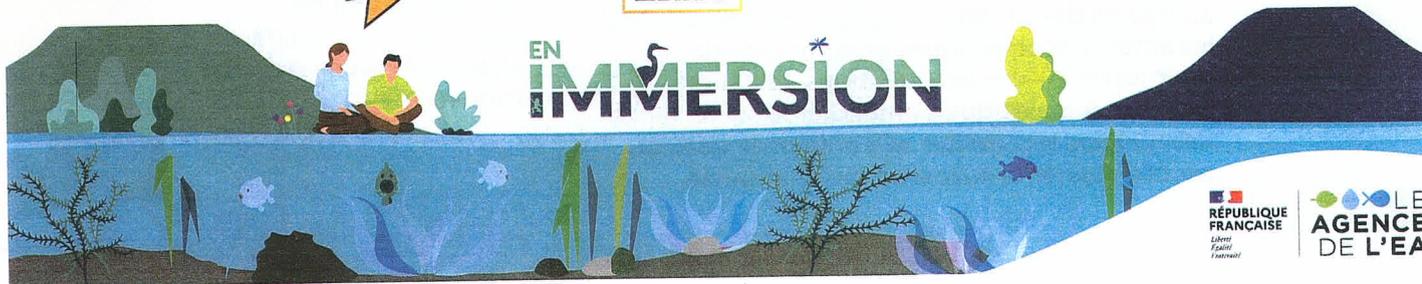
Suivez l'actualité     

de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : [eau-rhin-meuse.fr](http://eau-rhin-meuse.fr)

## Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcas>



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

LE  
AGENCE  
DE L'EAU

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

[enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)